

L'élection de M. Dassault en cause au Conseil d'Etat

LE MONDE | 26.03.09 | 10h15

L'élection de Serge Dassault à Corbeil-Essonnes risque d'être annulée. Le rapporteur public du Conseil d'Etat a demandé, mercredi 25 mars, l'annulation du deuxième tour du scrutin municipal du 16 mars 2008, qui avait vu le maire sortant l'emporter avec 50,65 % des suffrages et 170 voix d'avance. Le patron du groupe aéronautique est accusé par son ancien opposant, Bruno Piriou (PCF), d'avoir procédé à des achats de voix.

M. Dassault l'avait emporté en première instance, devant le tribunal administratif de Versailles. Mais devant la section du contentieux de la haute assemblée administrative, M. Piriou a produit de nouveaux éléments, qualifiés d'"assez édifiants" par le rapporteur public, Luc Derepas. Celui-ci estime que deux griefs sont fondés, notamment celui d'avoir "*procédé à des dons en argent*".

LES PROMESSES DE VOTE VALAIENT ENTRE 100 ET 200 EUROS

L'avocat de M. Piriou, Arnaud Lyon-Caen, résume à la barre ces témoignages écrits d'habitants qui reconnaissent avoir reçu de l'argent de l'entourage de M. Dassault. Ils étaient chargés de verser des enveloppes de 100 ou 200 euros, en échange d'un engagement à voter pour M. Dassault. Un témoin a expliqué qu'il était chargé de vérifier que les personnes se rendaient bien au bureau de vote.

Ces dépenses, évaluées par Me Lyon-Caen, à 29 000 euros, conduiraient à un dépassement du compte de campagne de M. Dassault et à son inéligibilité. L'avocat précise que les attestations produites devant la justice administrative sont tardives, en raison de "*la crainte des représailles de la part des sbires de M. Dassault*". "*L'un des auteurs a eu ses pneus crevés et les vitres de sa voiture cassées*", ajoute-t-il.

Ces cinq nouveaux témoignages sont jugés recevables par le rapporteur public, même si M. Dassault a porté plainte pour faux contre eux. Au total treize témoignages ont été versés à la procédure. Certains évoquent une contrepartie explicite aux promesses de vote, d'autre pas.

Pour le rapporteur public, il ne s'agit pas d'une "*pratique ponctuelle et isolée*", et cela est bien "*de nature à entacher la sincérité du scrutin*", en raison du faible écart de voix. Le grief est renforcé par une vidéo réalisée par l'entourage de M. Piriou, au cours de laquelle celui-ci dialogue avec M. Dassault. Le maire explique qu'il "*aide les gens*", mais "*sur le plan humain, pas pour avoir leurs voix*". "*Vous leur donnez de l'argent ?*", demande M. Piriou. "*Très peu*", répond M. Dassault.

Pour son avocat, Arnaud de Chaisemartin, il ne s'agit que d'un "*trait d'humour*", pris dans une "*déclaration volée*". La défense du maire de Corbeil dénonce la "*calomnie*" et les "*rumeurs*" dont est victime son client. Elle rappelle que M. Piriou l'avait emporté dans les bureaux de votes concernés, et s'étonne de voir que trois des témoins n'avaient pas voté. "*Les accusations proférées contre moi sont scandaleuses et mensongères*", a affirmé dans un communiqué M. Dassault.

Le Conseil d'Etat devrait rendre sa décision dans les prochaines semaines. M. Piriou s'est réjoui de cette "*première victoire*". Elle risque d'avoir pour lui un goût amer, car le rapporteur public n'a pas demandé l'annulation du jugement du tribunal de Versailles qui l'a déclaré inéligible, en raison d'un dépassement de son compte de campagne.

Alain Salles